



**Agence de coopération et d'information pour le
commerce international**

mars 2007

L'Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé

Le point de vue des donateurs

mardi 27 février 2007, 10h – 12h
Salle B, Centre de Conférences de Varembé, Genève

I. Introduction

1. En guise de suivi à la Réunion consultative pour les pays bénéficiaires potentiels (le 22 février 2007), l'ACICI a organisé une discussion informelle avec des représentants des donateurs impliqués dans l'Aide pour le commerce et dans le Cadre intégré renforcé. Après une séance d'information sur les questions soulevées et les propositions spécifiques de délégations de pays bénéficiaires lors de cette réunion, les participants ont fait part de leurs points de vue sur la situation et les défis à relever afin de rendre l'Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé opérationnels. En consultant des parties prenantes, l'ACICI cherche à identifier des mesures potentielles d'assistance et de coopération capables d'aider les pays les moins favorisés à tirer parti des avantages de l'Aide pour le commerce et du Cadre intégré renforcé.

II. Le Cadre intégré renforcé

A. Finances, administration et gouvernance

2. Les représentants des pays donateurs ont dressé un bilan des travaux en cours sur les détails relatifs au financement du Cadre intégré renforcé. Ils ont fait remarquer que les engagements des donateurs devaient encore être finalisés et confirmés, tout en mettant en avant les avantages d'un financement du Cadre intégré acheminé par le Fonds d'affectation spéciale multilatéral complété par une aide bilatérale. Selon eux, cela permettrait de garantir une utilisation efficace des fonds octroyés en tenant compte des priorités des agences bilatérales.

3. De manière générale, le représentant du Canada a jugé les progrès des travaux réalisés au sein de l'Equipe de transition sur le Cadre intégré renforcé satisfaisants et a observé une implication très active des représentants des pays les moins avancés (PMA) Il a estimé que des efforts supplémentaires pouvaient toutefois être consentis pour renforcer la participation des responsables et experts

non résidents basés dans la capitale. Il a souligné que ceux-ci devaient contribuer davantage au processus de Genève afin de traiter ou de prévenir d'éventuels problèmes de mise en œuvre du Cadre intégré au niveau national.

4. L'Equipe de transition intensifie ses travaux sur certains détails plus pointus des questions restées en suspens. Le nouveau Secrétariat du Cadre intégré doit être doté en personnel et ses relations avec les autres institutions du Cadre intégré, en particulier avec l'agence gérant le Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré, plus clairement définies. Les délégués ont en outre expliqué qu'un Secrétariat du Cadre intégré indépendant sur un plan fonctionnel et hébergé administrativement par l'OMC avait posé de nombreux obstacles juridiques, ralentissant ainsi le processus. Le nœud du problème dans ce contexte tient à la nature de l'OMC, une organisation axée sur les membres, alors que le nouveau Secrétariat du Cadre intégré est l'unité de gestion d'une institution plus autonome.

B. Mise en œuvre nationale

5. Il a été admis qu'il fallait améliorer davantage la cohérence et la coordination des activités des donateurs dans les pays du Cadre intégré. Même si certains exemples de bonnes expériences ont été cités, un manque d'investissement des pays et des capacités de mise en œuvre insuffisantes ont été identifiés comme des obstacles importants pour le Cadre intégré renforcé.

6. Pour que les pays s'investissent davantage dans le Cadre intégré, les fonctionnaires gouvernementaux doivent être formés à l'intégration du commerce et les responsables des ministères du commerce doivent pouvoir prendre en main le processus du Cadre intégré. Il semble qu'il y ait beaucoup de possibilités d'amélioration en matière de coopération entre les ministères du commerce et d'autres parties des gouvernements (tant les pays développés qu'en développement). Qui plus est, les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) varient encore considérablement, tant au niveau de la qualité que du degré d'intégration de la dimension du commerce. Dans la plupart des pays les moins avancés (PMA), une nouvelle génération de CSLP a vu le jour ou est en cours d'élaboration.

7. Les participants ont reconnu les lacunes des gouvernements des PMA lorsqu'ils sont tenus d'identifier les besoins et de formuler des réponses adéquates sous la forme de « projets susceptibles d'être financés ». Les responsables de la mise en œuvre doivent apprendre les méthodes de travail et le langage propres aux organismes d'aide. Des activités ciblées d'assistance et de renforcement des capacités, visant notamment à mettre sur pied et soutenir des unités de mise en œuvre nationales, sont à l'étude. Il sera probablement nécessaire d'ajuster ou de compléter certaines mesures tout au long du processus. En outre, il a été souligné que le secteur privé devait participer plus étroitement à la préparation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC). De l'avis des participants, cela permettrait de bénéficier d'une meilleure qualité ainsi que d'un meilleur engagement et inciterait le secteur privé à l'issue de ce processus à s'assurer que ses besoins sont pris en compte.

III. L'Aide pour le commerce

A. Financement, additionnalité et efficacité de l'Aide

8. Ces dernières années, les donateurs se sont engagés à augmenter les ressources de l'Aide publique au développement dans divers forums, tels que les Nations Unies, le G-7 et le G-8. Il convient de déterminer la part de ces ressources qui sera affectée à l'aide technique liée au commerce. S'il a été admis que l'additionnalité serait difficile à évaluer, l'efficacité de l'aide doit être au cœur des préoccupations. Les versements au titre de l'Aide pour le commerce seront uniquement octroyés aux projets reposant sur des stratégies convaincantes cherchant à dégager des retours sur investissement évidents. L'application des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est indispensable ; tant les donateurs que les pays bénéficiaires devront apprendre à la maîtriser. Des exemples de difficultés rencontrées par certains gouvernements bénéficiaires pour obtenir un financement dans le cadre de l'Aide pour le commerce alors qu'ils avaient intégré le commerce à leurs plans de développement nationaux et présenté des projets viables ont ensuite été discutés.

9. Le représentant des Communautés européennes (CE) a indiqué que la Commission européenne consultait ses Etats membres ainsi que les pays bénéficiaires afin d'élaborer et de publier une stratégie européenne commune sur l'Aide pour le commerce d'ici octobre 2007. La stratégie des CE en la matière ciblera l'ensemble des bénéficiaires de l'Aide publique au développement. Elle proposera des solutions permettant aux CE de tenir leurs engagements tout en indiquant comment satisfaire aux besoins en matière d'infrastructure et d'ajustement et comment impliquer le secteur privé et la société civile. Un participant a signalé que les banques de développement régionales pouvaient jouer un rôle important dans le financement de projets d'infrastructure d'envergure. Sur ce dernier point, il a été déclaré qu'une contribution des pays au secteur maritime très développé, un acteur privé incontournable du commerce international, pourrait être très intéressante.

10. A l'instar du Cadre intégré, une Aide pour le commerce efficace ne peut se concevoir sans une intégration préalable du commerce aux stratégies de développement. De l'avis d'un participant, le recours à certaines approches du Cadre intégré dans les pays bénéficiant exclusivement de l'IDA, notamment en appliquant la méthode de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC), s'est avéré être une démarche utile.

B. L'OMC et l'Aide pour le commerce

11. Les donateurs ont conscience des défis auxquels l'OMC sera confrontée pour assumer son rôle dans le cadre de l'Aide pour le commerce et du Cadre intégré renforcé. L'organisation ne dispose pas de toutes les capacités requises pour contribuer activement à la coopération internationale au développement. D'autres institutions jouissent d'un avantage comparatif dans ce domaine. Les délégués s'attendaient à ce que l'OMC exerce une fonction de transparence, en faisant par exemple office de forum d'échange sur l'Aide pour le commerce. Quant au suivi et à l'évaluation, les participants ont recommandé que l'OMC soit épaulée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

12. Les représentants des donateurs ont par ailleurs indiqué que l'intégration de l'Aide pour le commerce dans le cadre de l'Examen des politiques commerciales s'avèrerait extrêmement utile tant pour les pays bénéficiaires que pour les donateurs. Ils ont cité des exemples d'examen des politiques commerciales récents dans les pays en développement qui ont facilité la définition de priorités et l'élaboration de réponses. Selon eux, les examens des politiques commerciales améliorent l'image du commerce dans les politiques économiques et de développement des pays en développement. Les délégués ont encore souligné qu'un retour d'information sur le volet de l'Aide pour le commerce dans les prochains examens des politiques commerciales de pays développés pourrait s'avérer très utile pour apporter des améliorations.

Liste des acronymes

APD	Aide publique au développement
CE	Communautés européennes
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
EDIC	Etudes diagnostiques sur l'intégration du commerce
IDA	Association internationale de développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
PMA	Pays les moins avancés

Copyright © ACICI 2007. Tous droits réservés. Il est autorisé de reproduire et de distribuer ce document à condition qu'il soit fait mention de l'ACICI.

Membres bailleurs de fonds de l'ACICI :

